



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Lancement de la campagne de vaccination contre le papillomavirus

Question écrite n° 10409

### Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le lancement de la campagne de vaccination généralisée contre le papillomavirus. À la rentrée 2023, les collégiens de 5e pourront se faire vacciner gratuitement après accord parental contre le papillomavirus. Cette mesure fait suite à une expérimentation de deux ans, menée dans la région Grand Est et qui a donné de bons résultats. Le taux de vaccination chez les 5e la première année est passée de 9 % à 27 % et la seconde année de 14 % à 31 %. L'objectif poursuivi par cette campagne nationale doit permettre d'augmenter la couverture vaccinale et de prévenir contre les infections aujourd'hui responsables de 6 000 nouveaux cas de cancers et de 30 000 lésions précancéreuses du col de l'utérus chaque année. Les bénéfices du vaccin contre le papillomavirus ne sont plus à démontrer. En effet, il protège contre plusieurs types de HPV qui sont notamment en cause dans 90 % des cancers. Aussi, il souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend mettre en œuvre cette campagne afin de sensibiliser les plus jeunes à la vaccination.

### Texte de la réponse

À la suite de l'annonce du président de la République, le 28 février 2023, de généraliser la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) pour tous les élèves de 5ème (qui correspond à l'âge des recommandations du calendrier des vaccinations) dès la rentrée 2023, une opération de vaccination sera lancée dans près de 7 000 collèges à partir du mois d'octobre. Seront concernés des établissements scolaires publics et privés sous contrat volontaires, grâce à la mobilisation des agences régionales de santé, des rectorats, de la communauté éducative et des professionnels de santé. Les équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination seront déployés dans les établissements pour vacciner les collégiens, après autorisation parentale. Deux doses de vaccin, à 6 mois d'intervalle au minimum, sont nécessaires pour les protéger efficacement contre les HPV. La vaccination contre les HPV est recommandée par la Haute autorité de santé pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 11 à 14 ans révolus. Elle prévient jusqu'à 90 % des infections HPV, souvent non symptomatiques mais à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin et de l'anus. La vaccination contre les HPV est l'une des seules vaccinations existantes contre les lésions précancéreuses et les cancers. L'efficacité de ce vaccin est observée dans de nombreux pays où la couverture vaccinale des jeunes adultes est élevée. Depuis plus de 10 ans, plus de 6 millions de doses ont été prescrites en France et plus de 300 millions dans le monde. Comme pour tous les vaccins, le vaccin contre les papillomavirus humains fait l'objet d'un suivi par l'Organisation Mondiale de la Santé qui reconnaît son excellent profil de sécurité. Aujourd'hui la couverture vaccinale reste bien deçà de l'objectif de 80 % à l'horizon 2030 fixé dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers, puisqu'elle n'est que de 41,5 % chez les filles et de 8,5 % pour chez les jeunes garçons – pour lesquels la vaccination n'est effective que depuis deux ans. La couverture vaccinale chez les filles a néanmoins connu récemment une progression notable, portée notamment par l'extension des obligations vaccinales du nourrisson et l'extension de cette vaccination HPV aux garçons en 2021. Parmi les interventions les plus efficaces pour améliorer la couverture vaccinale HPV, la vaccination en milieu scolaire a fait la preuve de son efficacité comme l'attestent les très bons résultats obtenus dans les pays

scandinaves ou au Royaume-Uni où les couvertures vaccinales dépassent les 80 % chez les filles comme chez les garçons. En France, deux expérimentations régionales menées en Grand Est et en Guyane de 2019 à 2022 ont montré l'efficacité et l'acceptabilité de la vaccination des adolescents en milieu scolaire où 21 % à 24 % des élèves ont été vaccinés. Afin de sensibiliser parents et élèves et de faire de cette opération de vaccination une réussite, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ont annoncé le lancement d'une grande campagne d'information à compter du 4 septembre. Portée par l'Institut national du cancer, cette campagne d'information sera déployée en métropole et dans les départements, régions et collectivités d'Outre-mer. Déjà informés en juin 2023 de la mise en place de la généralisation de la vaccination, les parents des élèves de 5ème recevront un kit d'information incluant la demande d'autorisation parentale, indispensable. Cette campagne de vaccination au collège est complémentaire de l'offre vaccinale en ville, et notamment par les médecins traitants qui peuvent proposer cette vaccination aux adolescents et leurs parents, lors des examens de santé prévus à l'âge de 11-13 ans et à l'âge de 15-16 ans. La publication des textes réglementaires sur l'extension des compétences vaccinales des pharmaciens et des infirmiers permettra à ces professionnels de prescrire et d'administrer le vaccin contre les HPV à partir de l'âge de 11 ans. Cette mesure représente une nouvelle opportunité vaccinale et une simplification du parcours vaccinal de nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Sorre](#)

**Circonscription :** Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10409

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 juillet 2023](#), page 6963

**Réponse publiée au JO le :** [26 septembre 2023](#), page 8596